

## SPECIAL

### CHANGEMENT DE NUMEROTATION DES RUES

#### POURQUOI UN CHANGEMENT DE NUMEROTATION DE RUE ?



Notre commune rurale, comme beaucoup d'autres à cette époque, a évolué très longtemps au fil de l'eau, de façon parfois un peu anarchique, sans vrai cadrage et sans une gestion rigoureuse de son développement, qui a néanmoins été régulier et globalement bien maîtrisé.

Il y a, de ce fait, de très nombreuses incohérences sur notre commune : même numéro pour plusieurs habitations, aucun numéro attribué à de nouvelles maisons, numéros aléatoires sans aucune continuité, numéros fantaisistes choisis par le propriétaire, nom de rue trop proche l'un de l'autre, rue ou impasse sans nom...

Le simple fait de corriger ces incohérences aurait entraîné de nombreuses modifications, parfois pour toute une rue, sans pour autant apporter de solution pérenne, préparer l'avenir et permettre une évolution harmonieuse et maîtrisée de notre commune.

En effet, les lois sur le Grenelle de l'environnement et les évolutions législatives sur la limitation de l'étalement urbain n'autorisent malheureusement plus la fixation de coefficients d'occupation des sols. Cela signifie que la taille des terrains, nécessaire pour construire une maison, va se réduire et qu'un morcellement et une division des propriétés actuelles sont inéluctables à moyen terme, créant de fait une problématique à venir sur la numérotation.



Nous avons souhaité, **dans le cadre d'un projet global de réhabilitation de notre commune**, et en prélude à la mise en œuvre de notre Plan Local d'Urbanisme, qui doit définir l'évolution de la commune pour les quinze prochaines années, tout en protégeant notre cadre de vie, mettre en place **un système simple, cohérent, pérenne**, qui permet lors de division de terrain, de création de nouvelles parcelles constructibles, de créer sans aucun problème les nouveaux numéros nécessaires.

Ce plan global de réhabilitation prévoit aussi la nomination de certaines voies ou impasses, une révision générale de la signalétique et de la signalisation des hameaux, la pose de plaques de rue et la création d'un plan communal détaillé, aussi bien pour l'affichage qu'en format papier et électronique.



**Nous avons pour cela choisi la numérotation linéaire**, qui attribue un numéro en fonction de la distance en mètres entre votre habitation et le début de votre rue. Ce type de numérotation, très courant dans le sud de la France, est de plus en plus plébiscité par de nombreuses communes, qui n'y trouvent que des avantages.

**Cette démarche, initiée et engagée par la mandature précédente,** qui avait d'ailleurs organisé quelques réunions d'information-consultation, a été entérinée par un vote majoritaire du conseil municipal du 05 juin 2008 (cf Sermaise et vous n°3).

Depuis cette date, un gros travail de recensement et d'étalonnage a été effectué, rue par rue, hameau par hameau.

Nous avons organisé des réunions d'information les 24, 29, 30 et 31 mars dernier, pour informer et expliquer aux Sarmates les modalités opératoires de cette évolution.

Environ 250 personnes se sont déplacées, pour écouter et demander des explications sur la motivation de ce changement.



Aujourd'hui, nous avons pris du retard sur le calendrier annoncé, suite à la mise en redressement judiciaire de l'entreprise en charge de la réalisation des numéros individuels, que la commune fournira pour chaque habitation. Mais ce problème est désormais réglé et la livraison sera effectuée pour la fin juillet.

## LA NUMEROTATION METRIQUE A PLUSIEURS AVANTAGES



Dans la numérotation métrique, les numéros des habitations représentent la distance, généralement en mètres, les séparant du début de la voie, à partir d'un point d'origine appelé "point zéro". On tient compte également du côté pair et impair.

Ce système de numérotation métrique comporte de nombreux avantages, par rapport au système traditionnel, classant les numéros les uns à la suite des autres. Il convient bien aux communes rurales avec un habitat étalé et des zones peu construites ou en cours d'urbanisation, car chaque nouvelle construction bâtie entre deux constructions existantes ne nécessite pas de re-numéroter les suivantes, ni d'ajouter un bis, ter, quater, etc. au numéro précédent.

## CE SYTEME EST PLEBISCITE PAR LES SERVICES PUBLICS ET LES SECOURS

- ↪ Il situe géographiquement les habitations.
- ↪ Il facilite la gestion des réseaux (eau, électricité...).
- ↪ Il simplifie l'évolution de l'urbanisme et la gestion des constructions intercalées.
- ↪ La numérotation est définitive et évite l'utilisation des bis, ter et suivants.
- ↪ Il facilite la localisation lors des interventions des différents services de secours ou services d'urgence, tels que SOS médecins, pompiers, ambulances, SAMU...



Il indique l'adresse recherchée de façon plus évidente, puisqu'elle correspond à une distance métrique, qui se calcule simplement dans le véhicule. Les pompiers connaissent exactement la borne à incendie la plus proche.



- ↪ Il facilite la distribution du courrier sur le territoire de la commune, notamment en période de remplacement estival ou de vacance de poste.
- ↪ Accessoirement, il facilite aussi les livraisons chez les particuliers.

Les nouvelles données de numérotation, ainsi validées, seront transférées à la DGI (Direction Générale des Impôts), qui procèdera à la mise à jour des données cadastrales.



Parallèlement à la numérotation, nous avons aussi, toujours dans un souci de clarification, nommé ou renommé certaines rues ou impasses.



- ♦ Au Mesnil, La route du Mesnil et la rue des Petits Closeaux seront supprimées et dénommées rue Jourdain dans le prolongement de celle-ci. Les impasses privées au nombre de trois (à l'entrée du Mesnil en venant de Blancheface et rue de la fosse aux chasseurs) seront nommées en accord avec les propriétaires. Est nommée la Place du Gros Buisson donnant sur la rue de la Petite Mare.
- ♦ A Montdétour, les rues de Graville et des Maugrenautes seront supprimées et dénommées rue de Morainville dans le prolongement de celle-ci.
- ♦ A Blancheface, en accord avec le propriétaire, le clos de la Forge devient le clos du Forgeron et la dernière impasse en sortant de Blancheface vers le Mesnil se nomme le clos de la Loge.
- ♦ A Sermaise, sont nommés impasse des Anciennes Écoles, l'impasse donnant sur la rue des écoles, le chemin de la Beauçonnerie, la voie donnant sur la rue des Sources et impasse de la Fontaine au Lait Clair, l'impasse donnant sur l'avenue de Paris (D116).
- ♦ A Bellanger est nommée impasse des acacias, l'impasse donnant sur l'allée du manoir.

## COMMENT CELA VA-T'IL SE PASSER ?

### ✚ La mise en place se fera au 1<sup>o</sup> Octobre 2011

- ✚ La commune distribuera nominativement un dossier complet avec la nouvelle plaque de numérotation de rue et la procédure à suivre.
- ✚ La Mairie se chargera de prévenir les impôts et services fiscaux, les écoles maternelles et élémentaires de Sermaise et fournira à la Poste un listing avec les anciens et nouveaux numéros.
- ✚ Nous vous demandons de conserver la double numérotation pendant un an, pour permettre la transition et éviter toute perte de courrier.
- ✚ Chaque foyer devra envoyer son changement d'adresse aux différents organismes nécessaires (liste non exhaustive fournie).
- ✚ Pour les sociétés, artisans, commerçants...modification gratuite d'adresse auprès du tribunal de commerce d'Evry ( Kbis).
- ✚ Il n'est pas nécessaire de changer l'adresse sur le passeport, la carte nationale d'identité et le permis de conduire.
- ✚ Il est nécessaire de changer sa carte grise : le changement se fait auprès de la sous préfecture. Une notice expliquant les différents cas de figure vous sera fournie.

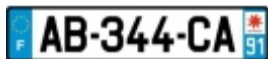


Tarif 2€50 et changement de plaque nécessaire pour les anciennes plaques d'immatriculation.

Gratuit et pas de changement de plaque pour les détenteurs des nouvelles plaques d'immatriculation et ceci jusqu'à trois changements par véhicule.

Pour les personnes qui le souhaitent, **la mairie pourra centraliser les demandes de modification des cartes grises** auprès de la sous préfecture, sous réserve de la fourniture du dossier complet.






Nous avons négocié avec « A Tous Services » à Intermarché Dourdan, un tarif préférentiel, autour d'une vingtaine d'euros, pour les plaques d'immatriculation. Nous avons pour cela besoin d'un engagement de votre part pour qu'il puisse commander le nombre de plaques nécessaires à son fournisseur. Nous demandons donc à tous ceux qui ont des anciennes plaques et qui souhaitent les faire changer sur Dourdan à un tarif plus intéressant, de faire la demande en mairie sur un formulaire à votre disposition et à déposer avant le 15 octobre 2011.

## LE DOSSIER NUMEROTATION FOURNI PAR LA MAIRIE COMPORTERA :



- ↪ 25 justificatifs du changement de numérotation et éventuellement de nomination ou changement des voies,
- ↪ une plaque de numérotation offerte par la Mairie,
- ↪ un modèle de lettre d'information, pour les différents organismes et administrations, que vous pourrez modifier si vous le souhaitez (téléchargeable sur le site Internet <http://www.sermaise.org>), accompagné de 25 enveloppes pré timbrées pour vous faciliter cette démarche,
- ↪ une liste non exhaustive des divers organismes et administrations à prévenir,
- ↪ une notice expliquant les différents cas de figure pour le changement de carte grise.

## LA MAIRIE VOUS APPORTE SON AIDE

- 
- ➔ La Mairie est à votre disposition pour toutes photocopies supplémentaires nécessaires.
  - ➔ Une secrétaire de Mairie dédiée, pendant les mois d'Octobre et Novembre, sera à votre disposition, pour vous aider dans vos démarches dans le cadre de ce changement d'adresse.
  - ➔ Une aide à domicile sera proposée aux personnes âgées ou ayant des difficultés à se déplacer.

L'ensemble du Conseil Municipal reste bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Toute évolution est perturbante et nous avons conscience des désagréments, des soucis et de la gêne occasionnés, mais en tant qu'élus responsables, nous devons travailler dans l'intérêt collectif et permettre un développement maîtrisé et harmonieux de notre commune.**